

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

2 Mars 2012

L'an deux mille douze, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 15

Absents : 3

Votants : 15

Exprimés : 17

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mrs LOCRET, LAMOTTE, WALTER, VALLEE ; Adjoints

Mmes BRUNET, GAUDIN, KICA, PLOUY, Mrs BRUNET, FOUCHER, LAURENT, MARIE, RIDEL, TORRES.

Absents excusés : Mmes CHRETIEN, VOLLAIS,
Mr KECHICHIAN.

Mme CHRETIEN donne pouvoir à Mr LAMOTTE.

Mr KECHICHIAN donne pouvoir à Mme GAUGAIN.

Secrétaire de séance : Mr LOCRET.

Le procès-verbal de la séance du 10/02/12 est approuvé.

N° 1 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 :

Monsieur RIDEL, doyen d'âge de l'assemblée, présente le compte administratif 2011 de la commune qui s'établit comme suit :

* Section d'investissement :

Dépenses : 667 744,29 €

Recettes : 470 511,31 €

Déficit : 197 232,98 €

* Section de fonctionnement :

Dépenses : 967 911,01 €

Recettes : 1 388 110,53 €

Excédent : 420 199,52 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2011 de la commune (Madame le Maire ne prend pas part au vote) ;

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, et les décisions modificatives qui s'y rattachent
- après examen des titres définitifs de créances à recouvrer, des mandatements, des bordereaux de titres et de mandats, du compte de gestion dressé par Monsieur LE GUEN, Trésorier de la commune, accompagné des états de développement des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à payer et des restes à recouvrer
- après s'être assuré que le Receveur de la Commune a bien repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, tous les titres de recette émis, tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer en comptabilité.

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Monsieur LE GUEN, Trésorier de la commune, n'appelle ni observation, ni réserve.

N° 2 – COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT :

Voir délibération jointe en annexe.

N° 3 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition de la commission des finances et de la commission vie locale, le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions aux associations comme suit :

ALD	: 7 600,00 €
Amicale des Pompiers	: 119,60 €
Anciens Combattants	: 1 500,00 €
Association Pays d'Auge	: 150,00 €
ASTTD	: 1 000,00 €
Chambre des Métiers	: 35,60 €
Comité de Jumelage	: 2 500,00 €
Comité des Fêtes	: 1 000,00 €
Croix Rouge	: 150,00 €
Don du Sang	: 500,00 €
Dozulé Football Club	: 5 500,00 €
Elégance et jeunesse aug.	: 1 000,00 €
Enfant bien entendu	: 300,00 €
Famille Dozuléenne	: 1 000,00 €
Horizon Loisirs	: 200,00 €
Horticulture Côte Fleurie	: 100,00 €
Le Mai Dozuléen	: 3 500,00 €
Les P'tites Mains	: 1 000,00 €
MFR Blangy-le-Château	: 35,00 €
MFR La Pommeraye	: 140,00 €

Mission Locale	: 1 730,00 €
Prévention routière	: 100,00 €
Société des Courses	: 1 000,00 €
Souvenir Français	: 500,00 €
UFCV	: 7 685,00 €
Vélo Club Rouen	: <u>750,00 €</u>
	39 095,20 €

Le Conseil Municipal prévoit une subvention de 1 000,00 € pour le Comité des Fêtes, qui se décompose en deux : 250,00 € d'une part et 750,00 € d'autre part en prévision de l'organisation d'un Noël des enfants. Cette deuxième partie sera versée si la manifestation a effectivement lieu.

Les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote pour l'association qui les concerne car ils font partis d'une association sont : Mr RIDEL pour l'ALD, Mr LAMOTTE pour le Souvenir Français, Mr VALLEE pour Horizon Loisirs, Mr BRUNET pour l'Amicale des pompiers, Mme PLOUY pour Les P'tites Mains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'attribution des subventions aux associations telle qu'elle est proposée ci-dessus.

N° 4 – COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2012 :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LE GUEN, Trésorier, qui présente le budget primitif 2012 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement à 820 992,00 €
- pour la section de fonctionnement à 1 273 771,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2012 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 820 992,00 € pour la section d'investissement et à 1 273 771,00 € pour la section de fonctionnement.

N° 5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, vote à l'unanimité le maintien des taux de l'année précédente, soit :

Taxe d'habitation	: 8,96 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 13,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 4,19 %
CFE	: 11,25 %

N° 6 – EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre de la restauration des églises non protégées auprès du Conseil Général pour les travaux de reconstruction du mur de l'Eglise.

N° 7 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 10/02/12 concernant la subvention obtenue à titre exceptionnel et non reconductible auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration pour un montant de 50 000 € puisque la borne camping-car n'a pas pu être inscrite au budget primitif. Il propose de retenir les travaux de voirie, les travaux de plomberie à la gendarmerie et l'acquisition du mini-stadium.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier concernant les travaux de voirie, les travaux de plomberie à la gendarmerie et l'acquisition du mini-stadium.

N° 8 – VOIRIE AVENUE GEORGES LANDRY : DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre des bordures de trottoirs auprès du Conseil Général pour les travaux de voirie de l'Avenue Georges Landry.

N° 9 – VOIRIE : AMENDES DE POLICE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre des amendes de polices auprès du Conseil Général pour l'ensemble des travaux de voirie et l'acquisition des radars et panneaux pédagogiques.

N° 10 – MINI-STADIUM : DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de Madame le Député, ou de toute autre source autorisée par la loi pour l'acquisition d'un mini-stadium.

N° 11 – TRAVAUX BATIMENTS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre des communes centre-bourg auprès du Conseil Général pour les travaux de plomberie dans la gendarmerie.

N° 12 – PANNEAUX ET RADARS PEDAGOGIQUES : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur pour l'acquisition de radars et panneaux pédagogiques.

N° 13 – SIGNALÉTIQUE : ATTRIBUTION DU MARCHE :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres concernant la fourniture et la pose de panneaux de signalétique. Les offres ont été analysées en fonction des prix, de la qualité du produit et de l'esthétique. Il propose de retenir uniquement la tranche ferme dans un premier temps, le coût pour l'ensemble étant trop élevé par rapport au prévisionnel.

Les entreprises sont les suivantes :

- 1- Signature : 21 535,34 € TTC, et ayant obtenu la note de 88,23/100
- 2- Self Signal : 20 173,48 € TTC, et ayant obtenu la note de 80/100
- 3- Signaux Girod : 22 859,35 € TTC, et ayant obtenu la note de 70,95/100
- 4- Nadia : 28 743,18 € TTC, et ayant obtenu la note de 64,11/100
- 5- ATS : 38 494,34 € TTC, et ayant obtenu la note de 56,44/100
- 6- Lacroix Signalisation : offre non conforme, car non détaillée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de retenir la tranche ferme uniquement,

Choisit l'entreprise Signature pour un montant de 21 535,34 € TTC,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le marché.

N° 14 – CHOIX DU NOM DE LA RUE ALLANT A L'EHPAD :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il faut désormais donner un nom à la rue qui ira jusqu'à l'EHPAD puisque les travaux commencent.

Il rappelle au Conseil Municipal que lors de la dénomination des autres rues du lotissement de La Couperée, il restait le nom de Roquépine dans les choix faits par les différentes commissions. Il propose donc de retenir le nom de Roquépine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer la future rue allant à l'EHPAD Roquépine.